



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

14 octobre 2010
(Toulouse 31)

Présence :

• Membres du Conseil d'Administration

Présents : Philippe CLAVIERES, Lionel COURTIN, Michel DUNAND, Jean-Luc ESTORGES, Alexandre ODORICO, Maurice PARIS, Fabien PESSANT, Olivier PIGOUNIDES, Carles PUBIL, Delphine ROBERT, Stéphane SANSONETTO, Jurgen SCHULER, Laurent WELSH

Représentés : Fabienne LAUFFER, Jean-Philippe ODORICO, Christine RONCATO, Annie WEIDKNET

Absents / Excusés : Sandrine ARQUE, Frédéric CARBONNEL, Véronique GATTI, Anne JULIA, Sabine LERAY, Michel SARRAILH

• Autres participants :

Présents : Eve BARBAZA, Pascal BERTHAULT, Xavier MANDON, Marie-Laure POITOU, Amélia PUJOL

Diffusion :

- Toutes les personnes précédemment nommées + Correspondants AMAP + Producteurs

Ordre du jour :

- Point des adhésions en cours
- Point de la trésorerie de l'association
- Contrat de travail Eve Barbaza
- Point juridique
- Point sur le travail des ateliers
- Questions diverses

Début de réunion 19h30.

1/ Point des adhésions en cours.

Au 12 octobre 2010, l'association a enregistré 2 311 adhésions 2010 (dont 82 producteurs), pour 52 Amap.

Pour mémoire, l'état des adhésions à fin octobre 2009 était de 2 159 adhérents et 51 Amap.

2/ Point de la trésorerie.

Le solde initial au 1^{er} janvier 2010 était de 35 123,41 €.

Le total des décaissements entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2010 a été de 22 531,89 €.

Le total des encaissements a été de 54 576,87 € (comprenant 7 500 € au titre de la 2^{ème} partie de la subvention attribuée par le Conseil Général, au titre de 2007).

3/ Contrat de travail Eve Barbaza.

Embauchée en CDD depuis le 9 novembre 2009, il est proposé de renouveler son contrat en CDI, pour 86,67 heures par mois et sur la base de 10 € brut de l'heure, majorée d'un 13^{ème} mois.

Cette proposition est mise aux voix.

Vote (17 votants) :	Contre	= aucune
	Abstention	= aucune
	Pour	= 17 voix

résolution adoptée à l'unanimité

4/ Point juridique.

Lors du précédent Conseil d'Administration, une résolution adoptée à l'unanimité des votants a décidé de procéder à la recherche d'un prestataire spécialisé dans le droit commercial et solliciter l'avis de ce professionnel en vue de se prémunir de difficultés liées à une mauvaise pratique ou une mauvaise interprétation de l'action de l'association, dans ses démarches face aux tiers.

4a/ Résultat de ce travail

Le travail entrepris a été confié à Maître Olivier BECHET, avocat à la cour d'Albi, spécialisé dans le droit commercial, lequel a remis un premier rapport (*pièce jointe : consultation Amap*), mettant en évidence le contexte de l'action de notre association au regard des textes.

Il est proposé de donner suite à ce premier travail, en lui confiant la réalisation des travaux suivants, un courrier étant élaboré à son intention dans ce sens (*pièce jointe : lettre de mission avocat*) :

- 1) Elaboration des contrats type entre les producteurs et les consommateurs.
- 2) Elaboration du bulletin d'adhésion à l'association.
- 3) Vérification et correction des supports de communication.
- 4) Assistance à la rédaction du futur règlement intérieur.
- 5) Modalités et limites de l'utilisation de la marque « AMAP ».

Cette proposition est mise aux voix.

Vote (17 votants) :	Contre	= aucune
	Abstention	= 1 voix
	Pour	= 16 voix
<i>résolution adoptée à la majorité</i>		

4b/ Rendez-vous avec la D.D.P.P.

Parallèlement et afin d'en savoir davantage quant aux interventions diverses menées par les services de l'état, auprès des producteurs et auprès des Amap dans plusieurs régions de France, un rendez-vous a été pris à l'initiative du bureau de l'association, auprès de la D.D.P.P. à Toulouse (Direction Départementale de la Protection des Populations, regroupement des services de la concurrence, de la répression des fraudes – DGCCRF et de la direction des services vétérinaires – DSV).

Le rendez-vous s'est déroulé le 9 juillet 2010 (*pièce jointe : synthèse rendez-vous DDPP*).

Lors de ce rendez-vous, il nous a été remis un document de normalisation relatif à la vente au détail de fruits et légumes (*pièce jointe : document DDPP 12 pages*).

5/ Point sur le travail des ateliers.

5a/ Communication.

Lors de la prochaine réunion de l'atelier (date à définir), seront développés les points entrepris lors de la première réunion de travail, en particulier :

- L'organisation d'une réunion des correspondants Amap sera planifiée d'ici la fin de l'année.
- Un travail d'inventaire du site et des documents diffusés a été entrepris par Eve Barbaza et qui permettra de redéfinir ce que l'on doit y trouver.
- La « Brève » d'automne est en cours de préparation pour une diffusion prochaine. Toute proposition d'article de la part des Amap sera la bienvenue.

5b/ Organisation.

L'atelier se réunira prochainement (date non définie), assorti d'un travail préparatoire par échange de mails, en vue de la diffusion d'un questionnaire à l'ensemble des adhérents de l'association.

5c/ Aide aux producteurs.

Dans le compte-rendu des réunions de l'atelier (*pièce jointe : Atelier Aide aux Producteurs 2010*), une liste de questions sont posées à destination des producteurs, auxquels il est proposé de répondre, en vue d'une synthèse qui sera restituée à l'ensemble des adhérents.

Deux maraîchers adhérents ont été contactés en juin pour réaliser un audit de la ferme de France Miegemolle, suite à des problèmes rencontrés dans son Amap. Nous sommes dans l'attente de leur rapport (formulaire prévu à cet effet). Maurice Paris les relance.

Une réunion des producteurs est par ailleurs prévue en deux sessions, l'une d'entre elles permettant d'accueillir les candidats, à l'image de la réunion qui s'est tenu en décembre dernier.

5d/ Essaimage.

Suite aux diverses réunions de l'atelier, il est prévu de terminer le travail entrepris autour des supports et leur mise à jour dans le cadre d'un « kit essaimage ».

Ce kit sera présenté lors d'une réunion à laquelle seront conviés tous les adhérents (producteurs et consommateurs) qui souhaitent prendre part à l'action d'essaimage, conformément à la synthèse des pratiques d'essaimage réalisée en 2009.

Une liste de diffusion « essaimage » sera créée, permettant à chacun de connaître les demandes et d'intervenir volontairement et en binôme.

6/ Question diverses.

6a/ Date de l'Assemblée Générale 2010.

L'AG se déroulera en février 2011, en fonction de la disponibilité de la salle de Balma.

Une demande va être faite en priorité pour le dimanche 20 février (pour se dérouler avant les vacances), par défaut le dimanche 13 ou le 6.

Cette date tardive permettra de préparer l'AG dans les meilleures conditions (arrêté des comptes, synthèse des ateliers, etc.).

6b/ Scot.

Le DOG (Document d'Orientation Générale) qui régit l'urbanisation de l'agglomération de Toulouse (SCOT) pour les années futures va prochainement être diffusé dans le cadre d'une enquête publique.

Les recommandations issues de cette enquête seront publiées par l'A.U.A.T. (Agence d'Urbanisation et d'Aménagement de Toulouse).

L'opportunité de la participation à cette enquête sera débattue lors du prochain Conseil d'Administration.

Fin des débats à 22h30

Prochain CA le jeudi 13 janvier 2011 à 19 heures au local de l'association.

Rappel : Les réunions du CA sont ouvertes à tous les amapiens qui le souhaitent : il suffit d'en informer par mail le bureau (contact@amapreseau-mp.org)
